**Questionnaire relatif à la résolution A/HRC/35/20 du Conseil des droits de l’homme sur les droits de l’homme et les changements climatiques**

1. Veuillez décrire la relation entre les effets négatifs des changements climatiques et les droits des migrants, et les obligations relatives aux droits de l’homme susceptibles d’en découler en matière d’atténuation et d’adaptation aux changements climatiques.
2. Veuillez décrire tous les engagements, législations et autres mesures pertinentes que

vous avez pris pour vous adapter aux changements climatiques et en atténuer les effets et/ou protéger les migrants affectés par les changements climatiques. Veuillez également consigner et définir tous les mécanismes mis en œuvre pour garantir la responsabilité à l’égard du respect de ces engagements, y compris leurs moyens de mise en œuvre.

3. Veuillez fournir un résumé de toutes les données pertinentes ainsi que tous les mécanismes associés pour mesurer et contrôler les effets des changements climatiques sur l’exercice des droits fondamentaux des migrants, particulièrement pour les groupes vulnérables tels que les enfants, les femmes ou les migrants handicapés, ainsi que l’allocation des ressources destinées à remédier à ces effets.

4. Veuillez recenser et consigner des exemples de bonnes pratiques et de défis dans la promotion, la protection et le respect des droits fondamentaux des migrants dans le contexte des effets négatifs des changements climatiques.

5. Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile à la compréhension des efforts déployés et des défis affrontés ainsi qu’aux moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures d’adaptation aux changements climatiques et d’atténuation de ses effets associés à la protection des migrants et des personnes déplacées à l’extérieur des frontières de leur pays suite aux changements climatiques, qu’ils soient subits ou progressifs.